

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Gestionnaires cliniques, personnel infirmier des soins intensifs et de l'urgence hôpital du Suroît, hôpital Anna-Laberge et hôpital Barrie Memorial, personnel de la pharmacie, inhalothérapeutes et paramédics en soins avancés.
EXPÉDITEURS :	Christelle Robert, Coordinatrice activités cliniques et pratique professionnelle, DSI Sophie Goneau, pharmacienne chef adjointe aux affaires professionnelles
DATE :	2026-06-26
OBJET :	Harmonisation cabaret de médicaments pour transfert inter établissement – soins critiques adulte

Afin de donner suite aux travaux d'harmonisation du contenu du cabaret de médicaments pour transfert inter établissement des soins critiques (urgence et soins intensifs) adulte, le déploiement aura lieu à compter du **29 juin 2026**. Au Suroît, ce sera fait le 29 juin, au HAL le 30 juin et au HBM en juillet, la date est à confirmer.

Approvisionnement

Les médicaments seront regroupés en 3 cabarets A, B et C. Ces cabarets seront préparés par la pharmacie et mis en réserve sur l'unité de soins. Ils seront entreposés dans le cabinet de l'unité de soins.

Lors de la préparation en vue d'un transport inter établissement, le personnel infirmier doit rassembler les cabarets A, B et C et les placer dans le sac de transport. Pour retirer les cabarets du cabinet, l'infirmière doit effectuer la recherche par les noms INTER A, INTER B ou INTER C.

Retour des cabarets médicaments

Au retour du transport :

Le personnel infirmier doit remettre les cabarets utilisés à l'emplacement initial dans le cabinet. Attention, le cabaret A contient des médicaments contrôlés, il faut donc le remettre dans le cabinet sans tarder. Le personnel de la pharmacie effectuera le remplacement des cabarets utilisés selon le processus habituel.

Pour toute question ou demande d'information, veuillez communiquer avec le département de pharmacie ou avec la conseillère en soins infirmiers responsable de ces secteurs.

Nous vous remercions de votre collaboration.

CR/SG